



Association de Lutte
Contre le Commerce Illicite

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'ALCCI est intervenu au Forum International de la Cybersécurité pour un panorama sur le e-commerce illicite

Paris, le 24 janvier 2018. L'Association de Lutte Contre Le Commerce Illicite (ALCCI), récemment fondée par Alain Juillet, Hervé Pierre et Dominique Lapprand, a tenu avec le Forum International de la Cybersécurité, à Lille, une conférence sur le e-commerce illicite, mercredi 24 janvier. Ce rendez-vous avait pour objectif de sensibiliser les professionnels et le grand public sur ce phénomène en pleine expansion.

Ont participé à cette conférence **Daniel Bruquel**, manager Illicite Trade Strategy & Prevention chez Philipp Morris, **Didier Douilly**, ancien responsable de l'unité de coordination nationale anti-contrefaçon au sein de la direction générale de la Gendarmerie nationale, et actuel manager business développement chez Webdrone, une société créée en 2011 pour lutter contre la fraude et la contrefaçon sur le Net, le **colonel Nicolas Duvinage**, chef du Centre de lutte Contre les Criminalités Numérique et **Dominique Lapprand**, Secrétaire général de l'ALCCI.

Le commerce illicite utilise depuis quelques années les nouveaux moyens fournis par le Net pour étendre son emprise et rogner des parts de marché aux entreprises qui exercent leur activité en toute légalité. **Internet est devenu un espace de transaction** comme la rue (avec la vente à la sauvette) ou les établissements commerciaux (pour la vente sous le comptoir) en s'appuyant également sur la proximité sociale (le bouche à oreille, l'appartenance au même groupe social).

Selon les chiffres¹ présentés en exclusivité lors de cette conférence, 350 groupes de vente, soit autant de points de vente, ont été aujourd'hui identifiés en France sur le Web pour le marché du tabac et la vente d'autres produits comme l'électronique, les vêtements de marque et les cosmétiques. Chaque vendeur est en relation avec 14 000 acheteurs potentiels en moyenne. Le plus important point de vente réunit 374 000 acheteurs potentiels. Si l'on considère le secteur du tabac, sur 20 millions de fumeurs, 4 900 000 achètent potentiellement leurs cigarettes sur le net dans le cadre d'une transaction illicite. **1 fumeur sur 4 est donc un acheteur du e-commerce illicite.**

Le e-commerce illicite s'organise sous trois formes :

- **le Darknet, où toute transaction se fait dans la clandestinité du début jusqu'à la fin.** Le paiement est effectué par des moyens classiques de type Paypal ou avec des crypto-monnaies. C'est un marché de plusieurs milliards de dollars² qui abritent de nombreux sites (les crypto-marchés) destinés davantage aux revendeurs qu'aux particuliers. La majorité des échanges couvrent la drogue (environ 70%) et les médicaments (20%), le reste étant constitué d'un éventail allant des armes aux outils de cybercriminels (logiciels de hacking, listes de nouvelles identités, de mots de passe...).

- **le Web classique pour la vente de produits contrefaits, interdits à la vente, volés ou non conformes.** La localisation des sites est ici difficile à établir, et le paiement se fait par carte de crédit, Paypal comme par d'autres moyens. La livraison est généralement orchestrée par voie postale ou par le biais de messageries express. L'expédition des produits s'organise depuis l'étranger (hors UE) avec le risque de contrôles douaniers mais elle peut aussi être réalisée à partir d'un entrepôt établi clandestinement en France, pour éviter le contrôle aux frontières, en utilisant la voie postale. Ces transactions représentent également plusieurs milliards de dollars³.

- **les réseaux sociaux et les sites de petites annonces.** La méthode est dans les deux cas identique : la mise en relation d'un vendeur avec un acheteur pour le contact initial, puis la réalisation de la transaction et du paiement sur un autre support. Sur ce point, le fonctionnement diffère du Darknet et des sites web sur lesquels il y a unité du triptyque « contact, paiement et transaction ». Les chiffres font ici défaut mais les entreprises victimes interrogées font état de cas évalués à plusieurs centaines de milliers voire plusieurs millions de dollars. Facebook, Le Bon Coin, ou Alibaba commencent seulement à prendre conscience du phénomène.

En clôture de cette conférence il a été annoncé par Dominique Lapprand que **l'ALCCI et UNIFAB se sont rapprochés pour examiner la meilleure façon de lutter contre le e-commerce illicite.**

¹ source : chiffres fournis par Webdrone

² source : diverses études conduites par David Hettu, Rand Corporation et California State University

³ source : EUIPO_OCDE

À propos de l'ALCCI :

Alain Juillet, Hervé Pierre et Dominique Lapprand, experts dans les domaines de la sécurité publique nationale comme internationale et de la protection des entreprises, viennent de créer en octobre dernier l'ALCCI dont ils assurent respectivement les fonctions de Président, Vice-Président, et Administrateur délégué et Secrétaire général. Le but de l'association est d'informer et de conseiller les entreprises et de sensibiliser les pouvoirs publics sur toutes les formes de commerce illicite. L'ALCCI s'appuie sur son réseau de partenaires en France et à l'étranger (institutions, associations professionnelles, universités, centres d'études et de recherche, organisations gouvernementales et non gouvernementales). Sa vocation est également de représenter ses membres auprès d'instances internationales et de s'inscrire dans la dynamique qui émerge dans ce domaine.

Contacts Presse :

Anne Hartenstein
06 85 57 64 19
ah@annehartenstein.com

Pauline Trarieux
07 62 32 99 72
pauline.trarieux@annehartenstein.com